

**Jeudi 14 avril 2016**

## **La biodiversité en ville c'est possible !**

**Le 16 avril 2016, Le Conseil départemental signe la première convention de biodiversité urbaine avec la commune de Champlan.**

La signature de cette convention aura lieu en présence de **François Durovray**, Président du Conseil départemental, **Brigitte Vermillet**, Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'environnement et **Christian Leclerc**, Maire de Champlan et Conseiller délégué à la Communauté Paris-Saclay en charge de la Protection de l'environnement, des liaisons douces et de la prévention des risques.

Dans le cadre du **Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) 2012-2021**, le Conseil départemental s'est engagé à favoriser et à promouvoir la nature en ville, notamment par la création de conventions de biodiversité urbaine.

De son côté, la commune de Champlan mène depuis de nombreuses années une **politique de préservation de son environnement** et plus particulièrement de sa biodiversité dans un contexte parfois contraint (impact non négligeable des structures routières et ferroviaires, des lignes électriques hautes tensions et des pistes de l'aéroport d'Orly).

En 2014, la commune de Champlan et le département décident donc d'unir leurs efforts : la convention de biodiversité urbaine, **la première sur le territoire**, est lancée !

Son but principal est de définir les **rôles respectifs des deux collectivités** dans la mise en œuvre des objectifs de **gestion et de valorisation** des espaces naturels présents sur le territoire de la commune.

*« Les interventions de la commune et du Département doivent permettre la sauvegarde et le respect des milieux naturels, de l'équilibre écologique ainsi que la préservation des espèces animales et végétales qu'ils abritent »* précise **Brigitte Vermillet**.

L'événement sera aussi l'occasion de mettre en valeur l'opération « **Jardins Naturels Sensibles** » lancée en 2014 et qui permet aux essonnien(ne)s de contribuer, à leur échelle et tout en jardinant, à la préservation de la biodiversité. À ce jour, près d'une **centaine** de chartes « Jardins Naturels Sensibles » ont déjà été signées, pour une superficie totale d'environ 6,57 hectares répartis dans tout le département.

**Renseignements sur l'événement** : [communication@ville-champlan.fr](mailto:communication@ville-champlan.fr)